

Le 4 novembre 2014

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 12 novembre 2014, à la mairie.

Le Maire

Séance du 12 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le douze novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; PIRONDEAU M. COURTOIS A BARDET A BOULESTEIX A RIPOCHE H DUMUS B MM. GUÉRIN T. ; LASCAUD A. ; MEUNIERJ-J ; MOULIN A. ; POUSSIN J. ; HERVET-GARCIA T GUITTON P

ÉTAIENT ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ORDRE DU JOUR**1. Approbation du compte rendu de conseil du 6 octobre**

Le compte rendu est adopté à la majorité avec 2 abstentions (Pirondeau et Ripoché – absentes lors de la séance) et 1 contre (Poussin)

2. Personnel

Titularisation d'un agent : Madame Lemaire fait part de la demande de Mme Kneip, Atsem en CDI, qui souhaite être titularisée. Madame Lemaire informe que cette demande a été transmise au CDG 37.

Départ à la retraite de Mme Marandeu : Mme Lemaire fait part du départ à la retraite de Mme Marandeu au 1^{er} mars 2015.

L'agence postale est transférée à côté de la Mairie depuis le 1^{er} novembre 2014.

3. Voirie

Contrat de balayage : Madame le Maire informe que le contrat de balayage signé avec Onyx (Véolia) pourrait être revu. Seuls 4,65 kms de caniveaux sont concernés par ce contrat, pour un coût annuel de 2901 TTC. Madame le Maire propose qu'une autre solution soit étudiée, à savoir la location d'une machine ou la pose d'un balai sur la fourche du tracteur, en vu de la dénonciation du contrat au mois de décembre.

Acquisition Terrain Allaire : Madame le Maire informe qu'une lettre AR a été envoyée à M. Allaire pour solliciter le prix de vente des terrains. A ce jour, Monsieur Allaire n'a pas rendu de réponse.

4. Bâtiments

Foyer Rural : la Commission de sécurité du 3 novembre 2014 a rendu un avis favorable pour l'ouverture de cet ERP. Certaines prescriptions techniques ont été émises mais le rapport final n'est pas encore parvenu.

Eglise : Madame Lemaire fait part des remerciements du Père Lebouteiller pour les chaises récemment acquises et installées dans l'église.

Consultation : Monsieur Meunier fait part de la consultation d'artisans pour la toiture de Beausoulage, pour le démoussage des tôles. A ce jour, seuls Art de Toit et Lubet ont fait parvenir une offre.

Délibération n°165 DETR 2015 – Mise aux normes thermiques et accessibilité salle du Conseil Municipal

Madame Lemaire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'étude de l'ADAC pour la restructuration des bâtiments de la Mairie avec déplacement de la Salle du Conseil Municipal et des Mariages dans les deux anciennes classes situées côté sud du bâtiment qui sont de plein pied. Un accès direct entre le secrétariat de mairie et cette nouvelle salle sera créé, avec d'importants travaux de maçonnerie et d'isolation thermique et phonique.

Ces travaux ont été estimés à 92 000 €HT, auxquels il faut ajouter les missions de coordinations et SPS (4000 €HT) et les frais de maîtrise d'œuvre (8000 €HT). Le coût de l'opération peut ainsi être estimé à 104000 euros HT soit 124800 euros TTC. Madame Lemaire rappelle que ces travaux sont impératifs d'autant que la salle actuelle est située au 1^{er} étage de la mairie, sans ascenseur et aucune possibilité d'aménagement afin d'en assurer l'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte le principe des travaux et le coût prévisionnel
- Sollicite une subvention auprès des services de l'ETAT, au titre de la DETR et auprès du député (réserve parlementaire).
- Autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire-Adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ancienne poste : Madame Lemaire fait part d'une proposition d'achat pour ce bâtiment au prix 35000€ net vendeur.

Délibération n°166 : Vente bien immobilier -3 rue du Val Joyeux – C 384 - 35000€ net vendeur

Madame Lemaire, Maire rappelle que l'ancienne poste, située au 3 rue du Val joyeux, cadastré C384, est un bien en vente depuis plusieurs années. C'est un bien, dont le prix a été fixé à 60000€, qui s'est fortement dégradé ces derniers mois, faute d'occupants. De nombreux travaux sont à prévoir, dont la réfection de la toiture. Conserver ce bâtiment pourrait s'avérer problématique avec des frais très importants à prévoir. Une offre d'acquisition est parvenue ce jour en mairie, par le biais d'Avis Immobilier Château du Loir, au prix de 35000 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (contre M. Poussin et Mme Boulesteix), accepte de vendre le bien cadastré C384 au prix de 35000 euros net vendeur, à Monsieur XXX de Saint Christophe sur le Nais. Il autorise Madame Lemaire à effectuer toutes les démarches pour la finalisation de cette vente, compris la réactualisation des différents diagnostics obligatoires. Il autorise Madame Lemaire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer le compromis de vente, l'acte notarié de vente et tous les documents relatifs à cette opération.

5. Délibération modificatives de crédits

Délibération n°168 : Licence IV : proposition d'acquisition à Monsieur Meunier Stéphane, ancien propriétaire du Restaurant Les Glycines

Sortie de M. Meunier Jean-Jacques

Madame Lemaire fait lecture de la lettre de M. Stéphane Meunier qui souhaite céder sa licence IV au prix de 4000€, car cet actif l'empêche de clôturer son activité. C'est la dernière licence présente sur le territoire communal. Cette acquisition devra être finalisée par acte notarié, dont les frais seraient à la charge de la commune. Cette licence constituant une immobilisation pour la commune, ce sont des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre : M. Poussin ; 2 abstentions : M. Hervet Garcia et Mme Boulesteix), décide de proposer un prix d'acquisition de la licence à M. Meunier Stéphane, au prix de 3500 euros. Cette acquisition, si M. Meunier en est d'accord sur ce prix, sera réalisée au cours de l'année 2015, sous réserve que la licence IV soit encore valide.

Il autorise Madame Lemaire à signer tous les documents relatifs à cette proposition.

Délibération n°168 : Délibération Modificative de crédits n° 9 – acquisition d'un défibrillateur pour installation à l'Espace Beausoulage :

Madame Lemaire informe de l'opportunité d'acquérir un défibrillateur qui serait installé à l'Espace Beausoulage. Le coût s'élève à 1620€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir un défibrillateur Medtronic automatique avec kit recharge et armoire intérieure au prix de 1350€HT soit 1620€TTC. Il décide de procéder au mouvement de crédits suivants :

2135-19 – travaux et agencement sur bâtiments communaux. : - 1620,00

2188-19 – travaux et agence divers : + 1620,00

Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération n°169 : Délibération Modificative de crédits n°10 – Acquisition d'un scanner pour la dématérialisation :

Dans le cadre de la dématérialisation, il y a lieu d'acquérir un scanner de type canon car tous les documents comptables et financiers doivent être numérisés. Le modèle proposé est un scanner canon DR-C225, recto-verso avec chargeur automatique 30 feuilles et une numérisation possible de 1500 pages jour.

Proposition Canon : 954,00 euros TTC

Proposition ABS informatique : 745,20 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société ABS Informatique au prix de 745,20€TTC (livraison et paramétrage compris).

Il décide de procéder aux mouvements de crédits suivants :

21578-22 – matériel employés communaux : - 800,00

2183-51 – informatique mairie: + 800,00

Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération n°170 : Illumination de Noël : acquisition de guirlandes et décorations lumineuses

Madame Lemaire, Maire, fait part de l'acquisition de guirlandes de Noël afin de limiter le coût de location de décoration de Noël auprès de la société Eiffage. Une acquisition de guirlandes a été effectuée pour 700 euros et une demande devis est en cours pour l'acquisition de motifs. Une acquisition représente le coût de 2 années de location. Dès 2015, cette acquisition sera moindre qu'une location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire le mouvement de crédits suivants :

21578 – 22 matériel employés communaux : - 3500,00

2318 – 25 réseaux voirie : +3500,00

Il autorise Madame Lemaire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°171 : Autorisation d'engagement 25% des crédits investissement pour l'année 2015

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation spéciale du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Madame le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

Opération	Crédits ouverts en 2014	Crédits 25% pour 2015
12 – restructuration école	10725,00	2680,00
19 – travaux bâtiments	6 000,00	1 500,00
20 - mobilier	1700,00	425,00
22 - matériel	10 000,00	2 500,00
25 – réseaux-voirie	81000,	20250,00
27 – foyer rural	65000,00	16250,00
32- equip. informatique	5100,00	1275,00
50 - cimetière	6 400,00	1 600,00
51 - informatique	1300,00	325,00
54- acquisition mobilier	2475,00	618,00
		47423,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessus

Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°172 : Taxe d'Aménagement – reconduction de la délibération n°72 du 11 octobre 2011

Madame Lemaire informe que la délibération relative à la fixation du taux de la taxe d'aménagement sera caduque au 31 décembre 2014. Elle fixait le taux à 2%. Cette taxe est exigible lors de la création de surface pour les nouvelles constructions et aménagements (PC et DP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la délibération n°72 du 11 octobre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

6. régies

Délibération n°173 : Régie Photocopies :

Madame Lemaire informe qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle délibération concernant les tarifs de la régie photocopie. De nouveaux services sont demandés par les administrés tels que les photocopies couleurs, les plastifications de documents, et l'édition de documents informatiques.

Madame Lemaire, Maire, rappelle les délibérations antérieures fixant les différents tarifs de la régie photocopies. Madame le Maire propose de reconduire ces mêmes tarifs et de les compléter. Seuls les prix pour l'édition des listes électorales sur étiquettes seront réactualisés en temps voulu.

A4 noir : 0,30

A3 noir : 0,60

Photos A4 : 8,00

Photos retouchées A4: 15,00

Photos A3 : 15,00

Télécopie département 0,50 la page

Télécopie hors département : 1,00 la page

Nouveaux produits :

A4 couleur : 0.50

A3 couleur : 1.00

Plastification A4 : 1,00

Plastification A3 : 1,50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus. Le montant de l'encaisse maximale est fixé à 500 euros. Mesdames les régisseurs percevront l'indemnité de régisseur au taux en vigueur, à 100% pour le régisseur principal et au prorata du temps durant lequel le régisseur suppléant assurera le fonctionnement de la régie.

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°174 : Espace Beausoulage – exonération au profit du comité des fêtes – Foire d'automne

Madame Lemaire informe de l'organisation par le Comité des fêtes de la Foire d'automne le 15 novembre 2014 et l'association sollicite une mise à disposition gratuite de la Salle Beausoulage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Messieurs Guérin et de Hervet-Garcia), décide d'accorder la gratuité de la Salle Beausoulage au Comité des Fêtes à l'occasion de l'organisation de la Foire d'Automne. Il rappelle que cette mise à disposition gratuite représente une économie de 300 euros de location et de 120 euros de chauffage, soit un coût total de 420 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessus

Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°172 : Taxe d'Aménagement – reconduction de la délibération n°72 du 11 octobre 2011

Madame Lemaire informe que la délibération relative à la fixation du taux de la taxe d'aménagement sera caduque au 31 décembre 2014. Elle fixait le taux à 2%. Cette taxe est exigible lors de la création de surface pour les nouvelles constructions et aménagements (PC et DP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la délibération n°72 du 11 octobre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

6. régies

Délibération n°173 : Régie Photocopies :

Madame Lemaire informe qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle délibération concernant les tarifs de la régie photocopie. De nouveaux services sont demandés par les administrés tels que les photocopies couleurs, les plastifications de documents, et l'édition de documents informatiques.

Madame Lemaire, Maire, rappelle les délibérations antérieures fixant les différents tarifs de la régie photocopies. Madame le Maire propose de reconduire ces mêmes tarifs et de les compléter. Seuls les prix pour l'édition des listes électorales sur étiquettes seront réactualisés en temps voulu.

A4 noir : 0,30

A3 noir : 0,60

Photos A4 : 8,00

Photos retouchées A4: 15,00

Photos A3 : 15,00

Télécopie département 0,50 la page

Télécopie hors département : 1,00 la page

Nouveaux produits :

A4 couleur : 0.50

A3 couleur : 1.00

Plastification A4 : 1,00

Plastification A3 : 1,50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus. Le montant de l'encaisse maximale est fixé à 500 euros. Mesdames les régisseurs percevront l'indemnité de régisseur au taux en vigueur, à 100% pour le régisseur principal et au prorata du temps durant lequel le régisseur suppléant assurera le fonctionnement de la régie.

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°174 : Espace Beausoulage – exonération au profit du comité des fêtes – Foire d'automne

Madame Lemaire informe de l'organisation par le Comité des fêtes de la Foire d'automne le 15 novembre 2014 et l'association sollicite une mise à disposition gratuite de la Salle Beausoulage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Messieurs Guérin et de Hervet-Garcia), décide d'accorder la gratuité de la Salle Beausoulage au Comité des Fêtes à l'occasion de l'organisation de la Foire d'Automne. Il rappelle que cette mise à disposition gratuite représente une économie de 300 euros de location et de 120 euros de chauffage, soit un coût total de 420 euros.

Délibération n°175 : Droits de place – Modification de la régie – Foire d'Automne

Madame Lemaire, Maire, informe de la nécessité de modifier la régie de recettes des droits de place à l'occasion de l'organisation par le Comité des Fêtes de Saint Christophe sur le Nais d'une Foire d'Automne sur le domaine public dans l'Espace Beausoulage. Le prix est fixé à 15€ l'emplacement. Madame Lemaire précise que la recette des droits de place collectée lors de cette manifestation sera intégralement reversée au Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Poussin), décide de modifier la régie de recettes des Droits de Place comme suit :

Foire d'Automne : 15€ l'emplacement

Le Conseil Municipal précise que l'intégralité des sommes perçues à l'occasion de la foire d'automne organisé par le Comité des Fêtes sera reversée à l'association. Il en sera de même pour toute manifestation de type Vide-grenier/déballage/ bourse aux jouets -vêtements qui serait organisée par une association communale. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°176 : Espace Beausoulage – exonération au profit de l'APE – Bourse aux Jouets et Vêtements

Madame Lemaire informe de l'organisation par l'APE d'une bourse aux jouets et vêtements le 7 décembre 2014 et l'association sollicite une mise à disposition gratuite de la Salle Beausoulage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la Salle Beausoulage à l'APE à l'occasion de la bourse aux jouets et vêtements du 7 décembre 2014. Il rappelle que cette mise à disposition gratuite représente une économie de 300 euros de location et de 120 euros de chauffage, soit un coût total de 420 euros.

Délibération n°177 : Droits de place – Modification de la régie

Madame Lemaire, Maire, informe de la nécessité de modifier la régie de recettes des droits de place à l'occasion de l'organisation par l'APE de Saint Christophe sur le Nais d'une bourse aux jouets et vêtements sur le domaine public dans l'Espace Beausoulage et les extérieurs. Le prix est fixé à 2€ du mètre linéaire. Madame Lemaire précise que la recette des droits de place collectée lors de cette manifestation sera intégralement reversée à l'APE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier la régie de recettes des Droits de Place comme suit :

Vide-grenier/déballage/ bourse aux jouets -vêtements : 2€ le mètre linéaire

Le Conseil Municipal précise que l'intégralité des sommes perçues à l'occasion de la bourse aux jouets/vêtements organisé par l'APE sera reversée à l'association. Il en sera de même pour toute manifestation de type Vide-grenier/déballage/ bourse aux jouets -vêtements qui serait organisée par une association communale. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°178 : Foyer Rural – exonération au profit de l'APE :

Madame Lemaire informe de l'organisation par l'APE d'un marché de Noël le 19 décembre 2014 et l'association sollicite une mise à disposition gratuite du Foyer. Les exposants verseront 10% de leurs ventes à l'APE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité du Foyer Rural à l'APE à l'occasion du marché de Noël le 19 décembre 2014. Il rappelle que cette mise à disposition gratuite représente une économie de 75 euros de location et de 25 euros de chauffage, soit un coût total de 100 euros.

Délibération n°179 Club de l'amitié – application de tarif préférentiel de 150 euros pour la manifestation du mois de février 2015:

Madame Lemaire rappelle que la 1^{ère} location annuelle pour les associations de Saint Christophe et Saint paterne est fixée à 150 euros. Elle informe que le club de l'amitié organise son thé dansant le 11 janvier 2015 mais ne pourra disposer de la salle que le samedi soir, en raison de l'organisation des vœux de la communauté de communes de Racan. Madame Lemaire propose que le tarif préférentiel de 150€ soit appliqué pour la seconde manifestation à titre de compensation qui aura lieu au mois de février 2015. Madame Lemaire rappelle que cette association organise 6 thés dansants par an à la Salle Beausoulage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, (abstentions de Messieurs Lascaud et Poussin), décide d'accorder le tarif préférentiel de 150 euros pour la seconde manifestation du club de l'amitié qui aura lieu au mois de février 2015.

7. baux ruraux

Délibération n°180 : Loyers baux ruraux : messieurs Perrotin, Maurice, Genest et Ménard

Madame Lemaire rappelle que le Conseil Municipal calcule chaque année le montant des terres louées à Messieurs Perrotin, Genest, Hervé et Ménard. Cette location est indexée sur le prix du quintal de blé fermage dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Il est fixé à 23,90€ pour l'année 2014 : +1,52%

Sur la base de 5 quintaux à l'hectare, le loyer de :

-M. Perrotin sera de 25,40€ (0,2125ha)

-M ; Maurice sera de 623,30 € (5,2159 ha)

-M. Genest sera de 241,47€ (2,0207ha)

-M. Ménard sera de 72,12€ (0.6035ha)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'arrêter le montant des loyers comme suit :

-M. Perrotin : 25,40€

-M. Maurice : 623,30 €

-M. Genest : 241,47€

-M. Ménard : 72,12€

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

8. intercommunalité

Communauté de Communes de Racan : Monsieur Cintrat, Président de la Communauté de Communes de Racan expose le rapport d'activités de la Communauté de Communes de Racan.

Délibération n°181 : Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de Saint Christophe sur le Nais a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué é un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEL est le coordonnateur,

Considérant que le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire), le SDE 28(Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés dans leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Saint Christophe sur le nais, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Lemaire, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint Christophe sur le Nais au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique ;
- Approuve l'acte de constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département ;

- Prend acte que le SIEL demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Christophe sur le Nais, et ce, sans distinction de procédures,
- Autorise Madame le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de fournitures d'énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Habilitte le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distributeurs d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint Christophe sur le Nais.

SMIOM : Madame Lemaire fait un compte rendu de la dernière réunion du SMIOM.

La nouvelle collecte est mise en place à compter du 1^{er} décembre 2014. Les sacs jaunes seront distribués à la mairie, tous les 24, 25, 27 et 28 novembre après midi et le samedi 29 novembre 2014 de 10h00 à 12h00 par les secrétaires de mairie. Tous les habitants auront des sacs jaunes, compris ceux qui les apporteront en container en campagne. Une plaquette sur l'utilisation des sacs jaunes sera réalisée par les services de la commune car cela ne pouvait pas être assuré par le SMIOM. Une information sera faite sur le site internet et les journaux locaux. Par contre, il est impossible de faire une distribution postale à chaque foyer. 40 sacs jaunes par foyer seront distribués. Le SMIOM a estimé que cela était suffisant pour une utilisation annuelle.

9. Enquêtes publiques

Délibération n° 182 : Enquête publique pour une installation d'éolienne à Chenu

Madame Lemaire, Maire, rappelle l'enquête publique qui a lieu du 17 octobre 2014 au 17 novembre 2014. Il y aurait 5 éoliennes, d'une hauteur de 148 mètres, installées derrière le Domaine de la Fougeraie à Saint-Paterne-Racan. Elles sont prévues pour alimenter 10000 foyers. Madame Lemaire informe que ces éoliennes, d'après le dossier, ne seront utilisées qu'à 23%, d'où une rentabilité économique discutable. Les photos montages ne montrent pas d'impact visuel visible de la commune. Se pose le problème du démontage, qui en fait incombe le plus souvent au propriétaire du terrain et à défaut, incombe en dernier ressort à la commune.

Madame Lemaire, Maire, rappelle la délibération n°42 du 9 juillet 2013, refusant l'installation d'éoliennes sur la Commune de Dissay-sous-Courcillon.

Après en avoir délibéré, au scrutin secret, à la majorité,

- Emet un avis défavorable au projet d'installation d'éoliennes à Chenu,
- Rappelle que la commune possède une église classée entretenue et un patrimoine exceptionnel. Il faut assurer la protection de l'espace visuel et le paysage champêtre de la Vallée de l'Escotais. Les éoliennes s'inscrivent comme des parasites immédiats et détruiraient l'environnement paysager. Cette implantation n'aurait aucune valeur économique pour compenser les nuisances qu'elle apporterait au territoire et toutes les incertitudes demeurent sur leur démontage lors de leur fin d'exploitation. Les risque est important qu'elles deviennent des verrues paysagères pendant des générations.

Vote : 14 (M. Meunier ne prend pas part au vote) 6 pour l'implantation 8 contre l'installation

Délibération n°183 : SAGE du Val de Loir

Madame Lemaire rappelle l'enquête publique relative au SAGE du Val de Loir. Madame Lemaire fait part de notes émanant de la Chambre d'Agriculture relative à ce schéma.

Les élus ayant pris connaissance du dossier regrettent que les cartes restent approximatives notamment sur les nettoyages des fossés. Une interdiction ressort sur la possibilité de création de nouveaux espaces de stockage d'eaux. Le classement des haies en bois protégés constituerait un handicap quant à la gestion de ces haies. Les mesures concernant les phytosanitaires doivent être réévaluées au cas par cas. La gestion des zones humides doivent se faire en concertation avec les acteurs locaux. Pour la gestion volumétrique de la nappe du cénomaniens, il est nécessaire que les instances départementales continuent d'en assurer l'intendance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, (contre : M Poussin, tel que le dossier est présenté ; abstention : M. Lascaud et M ; Hervet Garcia), émet un avis favorable avec réserve sur l'enquête en demandant que les remarques ci-dessus soient prises en compte. Un certain nombre de points doivent être finalisés. Cette enquête ne semble pas être complète. Une enquête complémentaire est nécessaire.

Il émet des réserves quant aux impacts financiers qui pourraient ressurgir sur les finances communales.

10. Affaires scolaires – TAP**Délibération n°184 : Demande subvention classe découverte :**

Madame Lemaire fait lecture de la demande de subvention pour la classe découverte organisée les 29 et 30 juin à Caen. Le coût s'élève à 2468 pour 22 élèves de Cm1 et Cm2. L'aide sollicitée s'élève à 800 euros, soit 36,36€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour une aide de 800 euros, somme qui sera inscrite sur le budget prévisionnel 2015 et versée en 2015.

Délibération n°185 : Temps d'Activités Périscolaires - refus de vente des objets fabriqués par les enfants :

Madame Lemaire fait lecture de la demande de l'APE sollicitant que les créations réalisées par les élèves lors des TAP soient vendues lors du marché de Noël.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, se prononce contre la vente des objets réalisés par les enfants dans le cadre des TAP. Ces objets leur sont destinés.

Contre : 9 Abstention : 3 (Barbé-Vacchiano, Bardet, Ripoché) Pour : 2 (Poussin ; Boulesteix)

11. Demandes de logements

2 rue du Four à Chaux : type 3 individuel : 501,47€

4 rue du Four à Chaux : type 3 individuel : 478,91€

Délibération n°186 : attribution de logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le logement 4 rue du Four à Chaux : type 3 individuel à Monsieur ZZZZZZ. Il autorise Madame Lemaire à signer tous les documents.

12. Affaires diverses

Bibliothèque : Monsieur Guérin fait part des soucis de matériels et de logiciels pour la bibliothèque municipale. Les logiciels ne sont pas actualisés.

Congrès des Maires : celui-ci a lieu le 4 décembre au Vinci – Mesdames Lemaire, Pirondeau, courtois, et Messieurs Meunier, Lascaud, Guérin.

Charte accueil des enfants en situation de handicap : signature le 13 décembre à 8h30 à la maison des sports – mesdames Dumus et Courtois.

Maisons fleuries : mot d'Henri Zamarlik

Concert du 11 novembre de l'EMDEC

Commission Communale des Impôts Directs :

Ont été désignés titulaires par la Direction départementale des Finances Publiques :

Michel Charbonnier, Thierry Guérin, Hélène Ripoche, André Lascaud, Philippe Guitton, Monique Royer ;

Ont été désignés suppléants par la Direction départementale des Finances Publiques :

Joël Mauclair, Béatrice Dumus, Antoine Moulin, Luc Portenseigne, Laëtitia Renaud, Damien Charbonnier

GR Bueil : Assemblée générale le 15 novembre à 17h30 à la salle des fêtes de Bueil

Recensement de la population : deux ou trois agents contractuels seront prochainement recrutés en fonction des recommandations de l'Insee. Une délibération sera adoptée au mois de décembre.

Réunion publique : 21 novembre à 20h00 au Foyer Rural

Vœux de la CCR : 10 janvier 2015 à 11h00 à la salle Beausoulage

Vœux du Maire : 18 janvier 2015 à 17h00 à la salle Beausoulage

Madame Lemaire informe de la mise à disposition de chacun d'un classeur où seront consignées l'ensemble des invitations et manifestations.

La séance est levée à 23h35.

LEMAIRE Catherine		GUITTON Philippe	
MEUNIER Jean-Jacques		LASCAUD André	
PIRONDEAU Marion		MOULIN Antoine	
GUERIN Thierry		RIPOCHE Hélène	
COURTOIS Anna		HERVET GARCIA Thierry	
BARBE VACCHIANO Geneviève		BOULESTEIX Anneliese	
BARDET Anita		POUSSIN Jean	
DUMUS Béatrice			